

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GRUSON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 JUIN 2022
--	--

Référence	L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi. <u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoints – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT (arrivée en cours de séance), Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS (arrivée en cours de séance), Conseillers municipaux. <u>Excusé</u> : Jacques DURIEU qui donne pouvoir à Isabelle DESCAMPS. <u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES. COMPTE-RENDU N°CR3/2022 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022
CR3/2022	
Objet de la délibération	
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2022	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 14	
Date de la convocation	
1 ^{er} juin 2022	

Après approbation à la majorité (12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) de la **délibération municipale n°2022-25 portant procès-verbal de la séance précédente en date du 5 avril 2022**, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°2022 - 26 – AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – ALSH ÉTÉ 2022 – TARIFS « SÉJOUR » - APPROBATION.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2022 - 27 – AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – ALSH ÉTÉ 2022 – TABLEAU DES EFFECTIFS ET RÉMUNÉRATION – APPROBATION.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2022 - 28 – AFFAIRES CULTURELLES – MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES D'ANSTAING, FOREST-SUR-MARQUE, GRUSON ET TRESSIN– APPROBATION DE L'AVENANT N°1.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 12 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention (Isabelle DESCAMPS) – 1 ne prend pas part au vote (Valère CARETTE en tant que Président de l'Association « Culture(s) à Gruson »).

DÉLIBÉRATION N°2022 - 29 – URBANISME ET TRAVAUX / SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT – PARKING MÉTROPOLITAIN RUE CALMETTE – DÉNOMINATION NOUVELLE – APPROBATION.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 13

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour
susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN